



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 4 décembre 2025

Communication relative à la pétition de l'association La Valencienne - Opposition à la destruction d'un jardin communautaire à la Valencienne"

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En mars 2024, l'association La Valencienne a déposé une pétition intitulée "Opposition à la destruction d'un jardin communautaire à la Valencienne", à la suite de la remise en état d'une zone de jardin située au nord du site. La Commission des pétitions, réunie le 19 août 2024, a examiné cet objet et décidé, le 23 septembre 2024, de le renvoyer à la Municipalité pour étude et communication.

La Municipalité rappelle que le site de la Valencienne fait l'objet d'une attention particulière en raison de la multiplicité de ses usages et des actrices et acteurs impliqués. S'agissant spécifiquement des espaces de jardinage, un périmètre toléré avait été défini en 2022, afin de permettre des activités horticoles légères tout en maintenant la vocation de parc public du lieu.

Au fil du temps, des installations supplémentaires ont été réalisées au-delà de ce périmètre, sans autorisation préalable. Ces aménagements, bien que réalisés dans un esprit participatif, ont conduit à une occupation non conforme du domaine public et à une perte de lisibilité quant à la vocation collective du site. En 2023, la Municipalité a demandé la remise en état du jardin nord afin de respecter les limites convenues. Ce cadre a été rappelé par courrier en date du 6 juillet 2023.

La remise en conformité du terrain intervenue en février 2024 s'inscrit dans la continuité de cette démarche. Elle visait à rétablir la cohérence du site, à préserver son accessibilité à l'ensemble des usagères et usagers du parc et à éviter que des aménagements non autorisés ne créent des situations d'inégalité entre associations.

Ces principes de coordination et de respect des périmètres convenus s'appliquent de manière uniforme à l'ensemble des acteurs et actrices associatifs.



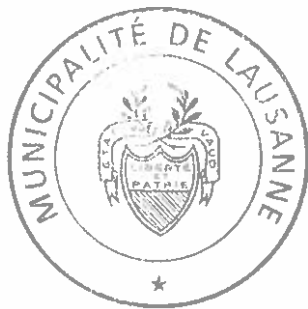
Ville de Lausanne

Ils visent à garantir un usage cohérent, équitable et durable des espaces publics, dans le respect à la fois du cadre légal et des contributions citoyennes qui participent à la vie de quartier.

En vous remerciant de prendre bonne note de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter